

COMMUNE DE MIRABEAU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 juin 2024

Le vendredi 14 juin 2024, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 10 juin 2024.

Etaient présents : Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION (arrivée 19h10), Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR

Absents : Monsieur Alexis DANAUS

Pouvoirs : Madame Marie-Françoise DOMENGE par Monsieur Noël BARATHON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Noël BARATHON

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2024
- Prêt relais

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Prêt au crédit agricole pour le changement du parc de lampadaire et la construction d'une halle

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement du changement de parc de lampadaires et la construction d'une halle, il est opportun de recourir à un emprunt relais d'un montant de 50 000.00 euros dans l'attente du versement de la subvention pour le changement du parc de lampadaire et d'un acompte pour la halle.

Il rappelle également que 3 organismes bancaires ont été sollicités : la Caisse d'épargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale. A la lecture des offres, il s'avère que le crédit agricole présente le taux le plus intéressant.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le crédit agricole, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Scor Gissler : 1A
 Montant du prêt : 50 000.00 €
 Durée du prêt : 2 ans
 Objet : Changement du parc de lampadaire et création d'une halle

Versement des fonds : Au plus tard le 15 juillet
 Taux d'intérêts annuel : 3.88 %
 Echéance d'amortissement : périodicité trimestrielle
 Mode d'amortissement : différé d'amortissement de 21 mois
 Remboursement du capital : Au terme du contrat ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement des subventions
 Frais de dossier : 100.00 euros

Article 2 : Etendues des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le crédit agricole.

3. Décision modificative au budget

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0.60	
60612	Energie - Electricité	-0.60	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641 (041)	Emprunts en euros		-150000.00
1641 - 202002	Emprunts en euros		150000.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses :

NEANT

La séance est levée à 19 heures 20.

Monsieur Hugo DECROIX



Monsieur Noël BARATHON